



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logiciels

Question écrite n° 39450

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes relatives au bogue de l'an 2000 et en particulier sur la délinquance qui pourrait se faire jour suite à un certain nombre de difficultés des services informatiques entre le 31 décembre 1999 et le 1er janvier 2000. Il lui demande si le Gouvernement estime que toutes les précautions ont été prises à cet égard.

Texte de la réponse

Dans le cadre des instructions du Premier ministre en date du 5 novembre 1998, le ministère de l'intérieur a pris toutes les précautions nécessaires pour que les systèmes de transmission et les fichiers qu'il utilise, et en particulier ceux de la police nationale, fassent l'objet des mises à niveau leur permettant de passer sans dommage le cap de l'an 2000. De plus, s'agissant des principaux fichiers réglementaires et de police opérationnelle, des moyens d'interrogation s'affranchissant des contraintes des réseaux informatiques ont été prévus et articulés avec les dispositifs de même nature mis en place par la gendarmerie nationale dans le cadre d'une procédure de secours réciproque. La problématique des actions de malveillance informatique qui pourraient utiliser d'éventuelles failles des systèmes informatiques à l'occasion du passage à l'an 2000 a également fait l'objet de mesures particulières qui ont été prises de manière préventive tant pour protéger les systèmes informatiques du ministère lui-même que les autres systèmes publics ou privés. Dès l'automne 1999, les services spécialisés du ministère de l'intérieur ont été spécifiquement mis en alerte pour déceler, à travers une surveillance accrue des milieux délinquants concernés, les actions qui auraient pu être prévues ou réalisées à l'occasion du passage à l'an 2000. L'ensemble des services du ministère a également été sensibilisé sur ce risque par des instructions spéciales du haut-fonctionnaire de défense et du directeur des transmissions et de l'informatique du ministère. Aucune interruption de fonctionnement n'a été constatée dans les systèmes informatiques du ministère de l'intérieur à l'occasion du passage à l'an 2000. Une surveillance des données continuera à être exercée pendant les semaines à venir pour pallier d'éventuels dysfonctionnements latents consécutifs au passage à l'an 2000, qu'ils soient ou non en relation avec des actions de malveillance.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39450

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7381

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1494